

## **Recommandations du Décanat de la FGSE pour l'engagement des premier.e.s assistant.e.s**

Le décanat de FGSE fait les recommandations suivantes pour le recrutement, pour l'établissement et le suivi du cahier des charges des premier.e.s assistant.e.s :

- 1) Les premier.e.s assistant.e.s engagé.e.s sur les fonds de l'Etat de Vaud doivent pouvoir consacrer au minimum 50% de leur taux d'activité à la réalisation de travaux de recherche personnels. Le reste est dédié à des tâches liées à l'enseignement, des tâches de recherche autres ou des tâches administratives ou techniques en rapport avec les activités d'enseignement et de recherche de l'unité de rattachement. Les recrutements et les cahiers des charges sont établis par le/la professeur.e responsable et la direction de l'institut d'accueil. Ce cadre général est fixé par le Règlement du Conseil d'Etat du canton de Vaud (Art. 10, Chapitre premier) et les règles de mise en œuvre doivent y être conformes. Le décanat encourage cependant fortement de maximiser le taux d'activité pour la recherche au-delà des 50% minimum, s'agissant de postes à durée déterminée. Le décanat soutient l'idée que ces postes soient perçus comme un tremplin de carrière dans un objectif de relève académique plutôt qu'un poste de soutien aux enseignants, afin d'éviter la précarisation.
- 2) Les premier.e.s assistant.e.s sur fonds externes sont dans la grande majorité engagés pour la recherche, avec une faible proportion de support technique ou d'enseignement (de 0 à 20%) : ceci favorise des profils de relève qui seront compétitifs pour des postes académiques axés sur la recherche. Dans cette perspective de relève, le décanat encourage cependant leur participation aux enseignements, dans le but d'étoffer leur dossier académique.
- 3) Le Règlement sur les assistants mentionné plus haut fixe à cinq ans le temps d'engagement maximum (à l'exception des cas prévus à l'article 24 qui permettent une prolongation jusqu'à un an maximum). Cependant, il est noté que 5 ans est long en comparaison internationale.
- 4) Il est essentiel dans cette politique de relève que les premier.e.s assistant.e.s soient encouragé.e.s à postuler très régulièrement, en particulier sur les postes académiques. Il existe la possibilité pour eux de demander du soutien au sein de la Faculté et/ou auprès du Graduate Campus.

Frédéric Herman  
Doyen FGSE  
15.03.2019